



PSS :

LA DGAP DOIT RÉGLER SA DETTE !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 18 mai 2026

Depuis des années maintenant, les CPIP, les DPIP et les personnels de la filière technique subissent les retards, les approximations et les “aléas techniques” d’une administration qui n’assume pas ses obligations. La régularisation de la Prime de Sujétions Spéciales (PSS), due depuis 2020, aurait dû être faite depuis longtemps. La DGAP avait annoncé un lancement des régularisations en avril. Mais, une fois encore, les agents attendent, encore et toujours, pendant que l’administration se retranche derrière ses outils informatiques défectueux pour justifier de ces retards à répétition.

Aujourd’hui, la DGAP affirme que l’obstacle technique serait enfin levé et que les régularisations devraient commencer cet été. Mais cela ne change rien à la réalité : **la dette de 2020 à 2023 n’est toujours pas réglée**, alors même que les régularisations ont été faites à compter de 2024. Autrement dit : l’administration paie le présent, mais refuse encore de solder le passé.

Pendant ce temps, les personnels concernés continuent de travailler dans un contexte explosif : surpopulation pénale record, sous-effectifs chroniques, missions qui s’alourdissent, responsabilités qui augmentent, pression hiérarchique permanente. Et comme si cela ne suffisait pas, l’inflation galopante frappe également de plein fouet ces agents. **Chaque mois de retard sur la PSS, c’est du pouvoir d’achat perdu.**

La DGAP ne peut pas continuer à se cacher derrière Harmonie, derrière des délais, derrière des « contraintes techniques ».

Les agents, eux, n’ont pas le luxe de repousser le paiement de leurs factures, loyers et dépenses. Ils n’ont pas le luxe d’attendre plus de trois ans pour être payés pour des services faits. Ils n’ont pas le luxe de subir l’inflation sans toucher l’intégralité de leur paie.

La PSS n’est pas un bonus : c’est un droit !

L’UFAP UNSa Justice exige que la DGAP :

- règle immédiatement les régularisations dues pour 2020, 2021, 2022 et 2023 ;
- communique un calendrier précis, opposable et transparent ;
- reconnaisse enfin l’impact concret de ces retards sur les agents en payant des intérêts.

Les personnels ne sont pas responsables des défaillances du SIRH. Ils ne sont pas responsables des choix budgétaires. Ils ne sont pas responsables des lenteurs administratives.

Ils sont responsables de leurs missions, et ils les assument. À la DGAP d’assumer les siennes.

L’été approche. Les régularisations doivent tomber. Pas “peut-être”. Pas “si tout va bien”. Pas “si Harmonie le permet”. **Elles doivent tomber parce que la DGAP a une dette. Et une dette, ça se paie.**

L’UFAP UNSa Justice restera mobilisée jusqu’au dernier euro dû et appelle chaque agent concerné à rester vigilant et à signaler toute anomalie à son bureau local. **Ensemble, nous ferons respecter vos droits.**

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY